

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| Délibération n° 2610/2019 | Objet : Affectation du résultat 2018 |

Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 8 avril à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 avril 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Marie-Paule BOILLOT, Fabrice LEVEAU donne pouvoir à Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Martine HARBULOT.**Absents** : Florence TORRECILLA, Hakima OULD SLIMANE.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;**Vu** l'avis de la commission finances en date du 04 avril 2019 ;**Considérant** que les comptes administratif et de gestion 2018 font apparaître un résultat global de la :- section fonctionnement d'un montant de **1 658 992,67 €**

et

- section investissement de **1 480 559,68 €** ;**Considérant** que le résultat de la section d'investissement de 1 480 559, 68 euros est automatiquement reporté en 2019 en recette de la section d'investissement (article budgétaire 001) ;**Considérant** qu'à la clôture de l'exercice 2018 le montant des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève à 427 897, 88 euros ;

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 de la manière suivante :

- section fonctionnement 2019 : 600 000 € - article budgétaire 002 (recettes),

- section investissement 2019 : 1 058 992,67 € - article budgétaire 1068 (recettes) ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité des votants, 17 voix pour, 4 voix contre (Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Martine HARBULOT, Samantha CRISIAS) et 4 abstentions (Alphonse BOYE, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Fabrice LEVEAU)

ARTICLE UNIQUE : AFFECTE le résultat de fonctionnement 2018 de la manière suivante :

- section fonctionnement 2019 : 600 000 € - article budgétaire 002 (recettes),
- section investissement 2019 : 1 058 992,67 € - article budgétaire 1068 (recettes).

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 8 avril 2019



Sylvie GERINTE
Mairie de Marolles-en-Brie